

QUATRIEME PARTIE

DYNAMIQUES MIGRATOIRES

Chapitre 8

LES NOUVELLES TENDANCES MIGRATOIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Sadio Traoré

Centre d'études et de recherche sur la population et le développement,

Institut du Sahel

(CERPOD-INSAH, Bamako, Mali)

L'Afrique de l'Ouest, et particulièrement la région sahélienne, est le théâtre d'une dynamique migratoire importante, résultant d'une longue histoire migratoire de populations à la recherche de conditions de vie meilleures. Pourtant, cette composante de la dynamique des populations est longtemps restée méconnue, en comparaison de la dynamique naturelle (mortalité et fécondité) qui a mobilisé l'essentiel des recherches démographiques sur l'Afrique sub-saharienne¹.

Avant 1993, les seules sources de données disponibles sur les migrations internationales en Afrique de l'Ouest étaient constituées par les recensements généraux de population. Mais ces sources mesurent le phénomène de façon indirecte, en comparant le lieu de résidence au lieu de naissance des enquêtés ; elles ne permettent pas de comptabiliser les migrations d'une période précise.

Les enquêtes du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) ont été les premières opérations destinées à mesurer les migrations directement auprès des ménages. A l'aide de ces enquêtes, les flux migratoires intervenus au cours des années 1988-92 ont été enregistrés auprès de la population âgée de 15 ans et plus dans sept pays : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

Ces enquêtes ont montré une relative conformité des mouvements migratoires des années 1988-92 aux schémas anciens, en particulier le fait que le Burkina Faso demeure le principal pays d'émigration et la Côte d'Ivoire le principal pays d'immigration de la sous-région. Toutefois, l'hypothèse du maintien des courants migratoires en faveur de la Côte d'Ivoire et des pays côtiers en général ne semble pas se vérifier. Les courants migratoires internationaux ont été très sensibles à la conjoncture économique défavorable des années quatre-vingt qui a occasionné des retours au Burkina Faso et au Mali. Les échanges internationaux, dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, ont ainsi été plus équilibrés que ceux des années soixante et soixante-dix.

La migration reste une composante essentielle de la croissance urbaine mais l'exode rural n'est plus un mouvement asymétrique des ruraux au bénéfice du milieu urbain national, il s'inscrit dans un mouvement plus large où les pays voisins ont une importance prépondérante. Si la croissance migratoire des capitales demeure positive (entre +0,5 % et 3,1 %), elle est due essentiellement à la migration féminine de plus en plus importante.

Ce chapitre présente les principales caractéristiques du phénomène migratoire des pays d'Afrique occidentale dans les années 1988-92, enregistrées par les enquêtes REMUAO. Une première partie fournit un rappel historique sur l'évolution des systèmes migratoires ouest-africains, avant d'aborder (deuxième partie) la question de la contribution de la migration à l'urbanisation et au développement économique des pays. Les conditions et déterminants individuels des migrations récentes sont ensuite abordés, d'une part en s'intéressant au contexte du départ (troisième partie), d'autre part à celui de l'installation en ville (quatrième partie).

Ce chapitre reprend des éléments de publications antérieures, en particulier Traoré (2001) ; Traoré et Bocquier (1998, 2000).

¹ Cette orientation de la recherche démographique s'inscrit dans un contexte international marqué par un engouement pour l'applicabilité du modèle de la transition démographique aux États africains.

L'EVOLUTION DES SYSTEMES MIGRATOIRES OUEST-AFRICAINS

Les systèmes migratoires en Afrique de l'Ouest se caractérisent par un système ancien, un système colonial et un système post-colonial.

Dans *le système migratoire ancien de la période précoloniale*, la mobilité faisait partie du genre de vie des populations ouest-africaines. Dans les régions septentrionales, le nomadisme et la transhumance consistaient en une mobilité des personnes et des troupeaux à la recherche d'eau et des pâturages (Bonte, 1975 ; Toupet, 1975). L'économie marchande s'est développée dans le Sahel et a progressé vers la savane en s'appuyant sur divers mouvements de population à la suite desquels des couches marchandes se sont installées, complexifiant du même coup les sociétés en place (Meillassoux, 1986 ; Bathily, 1989). Dans les régions du Sud, les systèmes de production étaient dominés par l'agriculture itinérante, caractérisée par des changements fréquents de terres de culture dus à la pratique de la jachère, entraînant parfois des changements de résidence (Coquery-Vidrovitch, 1988).

L'histoire du peuplement est étroitement liée à ces mouvements. Derrière les campagnes guerrières se profilaient plus souvent qu'on ne le pense, des objectifs plus ou moins évidents de conquête de nouvelles terres de culture ou de pâturage. Les guerres tribales relevaient souvent de la compétition pour le contrôle de l'espace et des ressources naturelles ; le dépeuplement progressif du Sahara et la descente vers le sud des populations sahéniennes se situent dans le contexte général de ces migrations agricoles et pastorales. À ces migrations s'ajoutent, entre le X^e et le XVI^e siècles, des mouvements liés au commerce transsaharien et à l'esclavagisme.

Avec *le système migratoire colonial* sont apparues les migrations de travail, le plus souvent forcées, avec l'institution de l'impôt de capitation. Les migrations forcées ont surtout affecté les colonies françaises de l'intérieur (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) dans le but d'alimenter en main-d'œuvre les pays de la Côte (Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun).

Le développement des migrations volontaires est le résultat d'un processus qui remonte à l'annexion du continent (traité de Vienne de 1815) et l'abolition de l'esclavage. Ces deux événements constituent les phases importantes de l'intégration du continent africain au marché économique mondial. De fournisseurs de main-d'œuvre pour les entreprises sucrières du Nouveau Monde, les pays africains assumeront le rôle de fournisseurs de matières premières aux industries européennes naissantes. Il s'installe ainsi une logique d'exploitation associée à une stratégie de démantèlement des structures politiques et économiques locales. Parmi les principaux facteurs ayant contribué aux bouleversements économiques figurent les mutations au niveau des transports et la monétarisation de l'économie ainsi que leur corollaire, la production des biens d'exportation.

Ces facteurs de changements vont imprimer une nouvelle orientation aux migrations. Les disparités régionales, souvent renforcées par les politiques différentielles d'investissement, ont entraîné des modifications dans la nature et la direction des flux migratoires. Les régions côtières plus favorisées sur le plan climatique par l'existence d'une longue saison agricole et plus accessibles aux marchés européens, concentrent les principales cultures d'exportation (café, cacao, etc.) et deviennent des zones d'immigration alors que les régions intérieures plus défavorisées et à production vivrière aléatoire sont des zones d'émigration.

S'agissant du *système migratoire post-colonial*, deux périodes peuvent être distinguées : une période marquée par l'adhésion au modèle de développement dépendant, suivie depuis les années soixante-dix, par la période de crise structurelle toujours d'actualité.

Au début des Indépendances, les économies nationales étaient fortement liées à celles des anciennes puissances coloniales, lesquelles assuraient le fonctionnement de l'administration et les investissements (Giri, 1986). Les industries étaient faiblement développées à l'opposé des cultures d'exportation qui étaient en forte expansion. Le développement était perçu en terme de croissance économique, avec l'objectif premier d'augmenter les revenus monétaires. Aussi, les dirigeants africains ont-ils optés pour une stratégie de développement axée sur l'industrialisation, option qui s'est traduite dans les faits par le soutien à l'agriculture de rente et l'investissement dans les industries minières extractives.

La période de crise commence à partir des années soixante-dix quand le modèle dépendant des économies africaines atteint ses limites. Le secteur primaire prend de l'ampleur tandis que l'industrie stagne. La crise pétrolière de 1973 et la sécheresse qui touche de nombreux pays africains aggravent la situation économique. De conjoncturelle, la crise devient structurelle sous l'effet de causes multiples allant de l'instabilité politique aux calamités naturelles en passant par les conflits par grandes puissances interposées. Les causes endogènes ne sont pas en reste. Les classes dirigeantes, cédant aux intérêts de leur clientèle urbaine, ne parviennent pas à créer les conditions favorables à l'expansion du secteur agricole. Le secteur de l'agriculture et celui de l'élevage, qui regroupent les principales activités des populations rurales, s'engagent dans une crise profonde.

Les facteurs répulsifs en milieu rural augmentent. Les villes, anciennes capitales coloniales centralisant les grandes sociétés étrangères, sont confirmées dans leur rôle par l'action des autorités nationales. Elles absorbent l'essentiel des investissements publics créant ainsi le biais «urbain» du développement. Avec le développement des relations salariales, les villes deviennent l'attrait pour les jeunes ruraux en quête de nouvelles aspirations. Paradoxalement elles ne sont pas préparées à l'ampleur des mouvements internes. Il s'en suit des problèmes sectoriels divers (habitat, transport, emploi, etc.), face auxquels les réponses furent le plus souvent spontanées et expéditives.

Ces facteurs historiques ont façonné des schémas migratoires caractérisés, au niveau international, par la prédominance de la migration masculine et une orientation des régions intérieures vers les pays côtiers et, sur le plan des migrations internes, par la prédominance du flux rural-urbain avec une tendance nette à la macrocéphalie.

Les facteurs politiques récents vont probablement conduire à une remise en question de ces schémas migratoires ouest-africains. La crise ivoirienne et ses conséquences auront vraisemblablement des effets à plus ou moins long terme sur l'orientation des flux migratoires. Avec le développement de la xénophobie ou encore la délocalisation de certaines entreprises installées en Côte d'Ivoire, d'autres pays côtiers sont appelés à jouer un rôle important dans un proche avenir.

LA MIGRATION COMME MOTEUR DE L'URBANISATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

Deux approches dominent pour expliquer les interrelations complexes entre le processus de développement économique et les phénomènes de population : l'urbanisation comme conséquence ou au contraire comme moteur du développement économique. Il est communément admis que l'urbanisation en Afrique n'a pas été le fruit de transformations industrielles mais d'un processus historique associant différents facteurs, notamment l'essor de l'économie marchande et la pénétration de l'islam (Meillassoux, 1986; Lovejoy, 1980; Barry, 1988. Bathily, 1989). L'économie marchande s'est développée parallèlement à l'édification des empires tandis que l'islam, dans sa conquête vers la savane et la forêt, a permis la dispersion de commerçants musulmans et a contribué par-là même à la constitution de réseaux commerciaux, à la complexification du tissu social et à la diversification des sociétés.

Dans sa forme contemporaine, l'urbanisation est allée de pair avec le développement des migrations et s'est traduite par un fossé de plus en plus important entre les conditions de vie des milieux urbain et rural, notamment au niveau des valeurs et de l'éducation. Au plan politique, on l'a évoqué plus haut, les élites urbaines au pouvoir n'ont pas été capables, en dépit de leur origine rurale, d'engager véritablement le développement des milieux ruraux.

Conjointement aux migrations, l'accroissement naturel, très élevé en Afrique, contribue au processus d'urbanisation. La part des migrations et celle de la croissance naturelle dans la croissance urbaine totale sont difficiles à déterminer faute de données adéquates. Cependant la plupart des études convergent pour reconnaître la contribution prédominante de la croissance naturelle à l'essor de la population urbaine, celle-ci étant estimée, selon les auteurs, entre 50 % et 60 %².

Selon les enquêtes REMUAO, la croissance urbaine en Afrique de l'Ouest a connu son apogée dans les années cinquante et soixante (à plus de 8% par an) et a fortement diminué ensuite pour se situer à moins de 5% au cours des années quatre-vingt-dix. Ce ralentissement peut se révéler inquiétant sachant que l'urbanisation est un corollaire de la croissance économique et que la dynamique urbaine est en soit porteuse de changements socio-économiques.

Les résultats des enquêtes REMUAO invitent également à relativiser le rôle joué par les capitales nationales dans la canalisation des mouvements migratoires internes. En effet, même si elles restent généralement les plus grandes bénéficiaires des mouvements migratoires internes, les capitales ont, sur la période 1988-92, des soldes migratoires relativement proches de ceux des autres villes et du milieu rural (l'écart se situant entre +0,1 % et +1,9 %). Dans certains cas, la capitale bénéficie même d'un apport migratoire plus faible que certaines villes secondaires.

² Selon Zacharia et Condé (1980), jusqu'au tournant des années soixante-dix, la part de la croissance urbaine due aux migrations était d'environ 48%. Selon Arnaud (1996), «*la croissance naturelle est responsable de plus de deux tiers de l'accroissement de la population urbaine totale au cours de la période 1960-1990 en Afrique de l'Ouest et du Centre* ». Une étude de Chen, Valente *et al.* (1998) montre que jusqu'aux années quatre-vingt, la croissance urbaine des pays en développement (hors Chine) est due à près de 40 % à la croissance migratoire.

Autre fait notable mis en évidence par les données du REMUAO, les femmes occupent désormais une place déterminante dans la dynamique migratoire (46 % de l'ensemble des migrations ou 53 % des migrations internes). Leurs migrations contribuent plus que celles des hommes à l'urbanisation. Cette amplification de la mobilité féminine pourrait être associée à l'évolution des modèles migratoires masculins. En effet, quand la migration masculine était plutôt circulaire et de courte durée, la migration féminine, perçue comme une migration d'accompagnement, se justifiait moins. Les femmes obtenaient difficilement l'autorisation de migrer de la part des chefs de groupe (village, lignage, etc.). Actuellement, les migrations masculines sont devenues lointaines et donnent lieu à de longues périodes d'absence quand elles ne sont pas définitives, remettant par-là même en question les arguments justifiant le maintien au village des épouses des migrants. Les migrations féminines seraient ainsi l'expression des mutations à l'échelle des familles et des ménages. Elles peuvent traduire aussi une aspiration de plus en plus grande des femmes à l'autonomie, notamment par le travail.

MOTIFS ET CONDITIONS DES MIGRATIONS

Dans ce qui suit nous analyserons les caractéristiques des migrations³ de la période 1988-92 à partir des données des enquêtes REMUAO. Nous nous intéresserons aux seules migrations internes, du milieu rural vers le milieu urbain⁴.

Des motifs de migration différents selon le sexe

Le tableau 1 présente le motif principal de migration déclaré par les migrants du flux rural-urbain. Les motifs s'avèrent bien tranchés entre les hommes et les femmes. La migration masculine a pour cause première le travail (48 %), suivie par les études (16 %) et les autres raisons familiales et sociales (11 %). La migration des femmes est, quant à elle, principalement motivée par les événements de la vie de couple (50 %), et dans une moindre mesure par le travail (14 %) et les autres raisons familiales et sociales (15 %).

Les motifs du départ en ville varient cependant avec l'âge des enquêtés. Les migrations de travail sont prépondérantes chez les hommes de 30-49 ans (60 %) et expliquent aussi près de la moitié des déplacements des jeunes hommes, bien avant les migrations pour les études (27 %). Les motifs du déplacement sont moins bien déclarés par les anciennes générations (70 % de causes « autres ou non précisées ») qui citent le travail une fois sur cinq.

³ Les données traitées portent sur les migrations réalisées par les enquêtés âgés de 15 ans et plus au cours des cinq années précédant les enquêtes (1988-92). Seules les dernières migrations rural/urbain des enquêtés résidant en ville depuis au moins 6 mois sont analysées.

⁴ Des raisons méthodologiques et un souci d'homogénéité expliquent la décision de ne présenter ici que les caractéristiques des migrations du milieu rural vers le milieu urbain : les migrations internationales sont difficiles à mesurer et moins bien connues, les migrations du milieu rural vers les villes représentent une part importante des flux migratoires internes et présentent des spécificités qui ne pourraient être mises en évidence si elles étaient regroupées avec les autres types de déplacements (rural/rural, urbain/urbain, urbain/rural). Les publications du réseau REMUAO fourniront au lecteur intéressé des analyses sur les autres aspects du phénomène migratoire (Traoré, 2001 ; Traoré et Bocquier, 1998, 2000).

Chez les femmes, le mariage constitue la principale cause de migration (plus de 50 %) aussi bien chez les plus jeunes que chez les générations intermédiaires. Les femmes plus âgées déclarent plus fréquemment (40 %) d'autres raisons d'ordre familial et social. Le travail et les études apparaissent également parmi les motifs de migrations cités par les femmes des jeunes générations, mais dans une proportion trois fois plus faible que chez les hommes.

Tableau 1
Motif principal de la migration selon le sexe et l'âge à l'enquête.
 Migrants du flux rural-urbain (dernière migration). Période 1988-92.
 Enquêtes REMUAO. 7 pays.

Principal motif de la migration	Âge au moment de l'enquête			
	15-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes				
Mariage, veuvage, divorce	2	1	3	2
Travail	46	60	22	48
Études	27	2	0	16
Autres raisons familiales et sociales	11	12	5	11
Autres	14	25	70	23
Total	100	100	100	100
Effectifs	1061	633	205	1899
Femmes				
Mariage, veuvage, divorce	51	52	23	50
Travail	16	13	4	14
Études	8	1	1	6
Autres raisons familiales et sociales	13	14	40	15
Autres	12	20	32	15
Total	100	100	100	100
Effectifs	1447	303	140	1889

Le détail des analyses par pays (annexe 1) montre que la répartition des motifs de la migration relevée sur l'ensemble de la région se retrouve dans ses grandes lignes à l'échelle nationale dans la plupart des cas : la prédominance des migrations de travail chez les hommes de moins de 50 ans et celle des migrations liées à la vie matrimoniale et familiale chez les femmes apparaissent avec une grande régularité. On peut cependant distinguer, à la lecture du tableau sur les motifs des migrations masculines, d'un côté la Guinée, le Burkina Faso et, dans une moindre mesure, le Sénégal qui se caractérisent par une représentation nettement plus importante des migrations liées aux études chez les hommes des jeunes générations (55 % en Guinée, 38 % au Burkina Faso et 35 % au Sénégal contre 27 % sur l'ensemble des 7 pays), et de l'autre côté, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie qui affichent une proportion particulièrement forte de migrations de travail chez les hommes de moins de 50

QUESTIONS DE POPULATION AU MALI

ans (89 % en Côte d'Ivoire et 77 % en Guinée chez les migrants âgés de 30-49 ans contre 60 % sur l'ensemble des pays). Du côté féminin, la Mauritanie et le Mali se distinguent par une participation plus importante des jeunes générations aux migrations de travail (47 % et 39 % des migrations contre 16 % pour l'ensemble des pays) tandis que la Guinée et le Sénégal affichent une proportion élevée de migrations liées à la vie matrimoniale (74 % et 61 % chez les femmes de 15-29 ans contre 51 % sur l'ensemble des pays). Mentionnons aussi la situation exceptionnelle du Burkina Faso du point de vue des migrations féminines liées aux études : alors que ce motif occupe une place marginale dans les autres pays, il est cité par un cinquième des femmes burkinabés âgées de 15-29 ans.

Des décisions rarement isolées

Les hommes prennent souvent (59 % des cas) leur décision de migrer seuls alors que les femmes consultent fréquemment quelqu'un (78 % des cas) au moment de la prise de décision (tableau 2). La personne consultée est généralement un parent chez les hommes (7 fois sur 10), sinon une autre personne (3 fois sur 10), mais très exceptionnellement leur épouse. Les femmes consultent en revanche le plus souvent leur conjoint (près de 6 fois sur 10), sinon un apparenté (4 fois sur 10) mais rarement une autre personne. Les décisions prises seules augmentent avec l'âge pour les deux sexes, mais l'écart entre les sexes se maintient, la proportion de décisions individuelles étant toujours 2 à 3 fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 2

**Personne consultée lors de la prise de décision de migrer,
selon le sexe et l'âge au moment de l'enquête.**
Migrants du flux rural-urbain (dernière migration). Période 1988-92.
Enquêtes REMUAO. 7 pays.

Personne consultée	Âge au moment de l'enquête			
	15-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes				
Personne	50	66	80	59
Conjoint	2	2	0	2
Parent	44	7	9	27
Autres	4	25	11	12
Total	100	100	100	100
Effectifs	1062	642	217	1921
Femmes				
Personne	21	20	31	22
Conjoint	43	61	10	43
Parent	31	12	50	29
Autres	5	7	9	6
Total	100	100	100	100
Effectifs	1464	307	141	1912

Les résultats par pays (annexe 2) montrent un schéma relativement identique avec une autonomie de décision inégale entre les sexes, qui augmente avec l'âge. L'identité des personnes consultées évolue avec l'âge, avec une représentation majoritaire des apparentés chez les hommes des jeunes générations et des autres relations pour les générations intermédiaires. Les femmes des jeunes générations s'adressent quant à elles à leurs parents ou à leur conjoint, tandis que les générations intermédiaires s'adressent principalement à leur conjoint. La Guinée se distingue par une proportion plus faible de décisions autonomes, quels que soient le sexe et l'âge, et une association plus marquée qu'ailleurs des apparentés de la part des hommes, et du conjoint de la part des femmes. À l'opposé, les migrations individuelles sont plus fréquentes chez les hommes et les femmes des jeunes générations en Mauritanie et chez les hommes âgés de 30 ans et plus au Niger.

En rapprochant ces résultats de ceux qui précèdent sur le motif de migration, on peut retenir que les migrations des hommes qui sont essentiellement motivées par le travail ou accessoirement les études et autres raisons familiales relèvent souvent d'une décision individuelle. En revanche, les migrations des femmes, plus souvent motivées par des événements liés à la vie de couple, relèvent davantage d'une décision impliquant le conjoint ou les parents.

La décision de migrer associe fréquemment une personne résidant au lieu de destination

Les migrants qui ont déclaré avoir consulté quelqu'un avant de migrer ont été interrogés sur le lieu de résidence actuel de leur interlocuteur. Les résultats (tableau 3) suggèrent que la décision de migrer ne se prend pas seulement dans le milieu d'origine mais associe bien souvent des interlocuteurs résidant au lieu de destination⁵. En effet, 4 hommes sur 10 et 6 femmes sur 10 ont déclaré que la personne consultée réside dans la même ville qu'eux. La proportion de femmes résidant au même lieu que la personne consultée augmente avec l'âge des enquêtées et est largement majoritaire (92 %) chez les générations les plus âgées. En revanche, le lien entre le lieu de résidence de l'enquêté et celui de la personne consultée est beaucoup plus lâche chez les hommes âgés de 30 ans et plus : dans 40 % à 50 % des cas, l'interlocuteur sollicité lors de la décision migratoire ne réside ni au lieu de résidence actuelle de l'enquêté ni à son lieu d'origine.

Les contrastes entre pays sont assez marqués (annexe 3), ce qui laisse à penser que l'organisation et le contrôle des migrations, par l'intermédiaire des réseaux relationnels mobilisés, renvoient à des modèles différents selon les populations. Le Mali se distingue ainsi, pour les deux sexes, par un encadrement nettement plus important de la décision migratoire sur le lieu du départ, à la différence de la Côte d'Ivoire, du Niger ou, dans une moindre mesure de la Guinée, où les personnes consultées lors de la décision migratoire résident majoritairement au lieu de destination migratoire.

⁵ Précisons cependant que les données collectées ne permettent pas de distinguer les interlocuteurs qui résidaient au lieu de la migration avant l'arrivée de l'enquêté de ceux qui s'y sont installés ultérieurement, avec ou après l'intéressé.

Tableau 3

Lieu de résidence de la personne consultée lors de la prise de décision de migrer.
Migrants du flux rural-urbain (dernière migration) ayant consulté quelqu'un lors de la prise de décision. Période 1988-92. Enquêtes REMUAO. 7 pays.

Lieu de résidence de la personne consultée	Âge au moment de l'enquête			
	15-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes				
Résidence précédente	46	31	19	40
Résidence actuelle	46	26	31	40
Autres	8	43	51	20
Total	100	100	100	100
Effectifs	609	251	41	901
Femmes				
Résidence précédente	41	24	7	36
Résidence actuelle	51	70	92	57
Autres	8	6	1	7
Total	100	100	100	100
Effectifs	1178	250	99	1527

Le soutien familial dans le financement de la migration

Les différences relevées dans les modalités de la décision migratoire des hommes et des femmes rendent compte non seulement d'une moindre autonomie décisionnelle des femmes mais aussi d'un contrôle plus important de leurs déplacements par des personnes résidant sur le lieu de la migration. Ces caractéristiques suggèrent que la mobilité féminine reste encore, pour une part non négligeable, marquée par les migrations d'accompagnement, conduisant les femmes à rejoindre leurs époux installés en ville.

Ce contrôle familial et social des migrations féminines se constate également quand on s'intéresse aux sources de financement de la migration (tableau 4). En effet, alors que les hommes financent le plus souvent eux-mêmes leur déplacement (8 à 9 fois sur 10 pour les générations âgées de 30 ans et plus), la grande majorité des femmes (8 sur 10) s'appuient, quelles que soient les générations, sur une source de financement extérieure. Les conjoints viennent en première position, suivis par les apparentés (qui interviennent principalement pour le financement des migrations des femmes de 50 ans et plus, dans une moindre mesure, celles des jeunes femmes). Chez les hommes, l'aide financière n'intervient significativement que pour les jeunes générations et elle est alors principalement assurée par les parents.

Les modalités du financement des migrations masculines sont assez homogènes dans les différents pays étudiés (annexe 4), à l'exception du Sénégal où l'appui extérieur (familial ou autre) est de règle. En revanche la prise en charge des migrations féminines varie d'un pays à l'autre. En Mauritanie, au Mali et en Côte d'Ivoire, les femmes sont plus nombreuses qu'ailleurs à assurer elles-mêmes le coût de leur migration. À l'inverse, les migrations des femmes guinéennes et celles des jeunes femmes nigériennes, sont principalement prises en

charge par leurs conjoints, un résultat cohérent avec la forte implication des hommes dans la décision migratoire observée dans ces pays.

Tableau 4
Source de financement de la migration, selon le sexe et l'âge.
 Migrants du flux rural-urbain (dernière migration). Période 1988-92.
 Enquêtes REMUAO. 7 pays.

Source de financement	Âge au moment de l'enquête			
	15-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes				
Personne	41	82	90	60
Conjoint	1	0	0	1
Parent	54	5	7	33
Autres	4	13	3	6
Total	100	100	100	100
Effectifs	1009	592	199	1801
Femmes				
Personne	19	25	19	20
Conjoint	44	62	10	44
Parent	34	7	63	32
Autres	3	6	8	4
Total	100	100	100	100
Effectifs	1437	285	130	1852

L'INSTALLATION ET LES MODALITES D'INSERTION EN VILLE

Si le migrant s'appuie sur son réseau relationnel pour organiser et financer son déplacement, cette solidarité familiale et sociale intervient-elle également pour faciliter son insertion en ville ? Pour aborder cette question, nous nous intéresserons aux aides dont a bénéficié le migrant lors de son installation en ville.

Le soutien du réseau familial lors de l'installation en ville

Il est admis que les migrants provenant des milieux ruraux, socialisés suivant des valeurs souvent différentes du milieu urbain, ne peuvent s'adapter à la nouvelle culture urbaine, aux nouvelles structures socio-économiques, aux différentes situations résultant des méthodes de travail, sans passer par un processus graduel de changement. L'arrivée des migrants en ville et leur installation constituent une étape importante de ce processus d'adaptation.

Le tableau 5 présente les réponses relatives à l'aide reçue par les migrants au moment de leur installation en ville. La plupart des migrants (87 % des femmes et 73 % des hommes) bénéficient d'un soutien lors de l'arrivée en ville. L'aide est quasi-généralisée (de l'ordre de 90 %) pour les jeunes des deux sexes mais elle évolue différemment avec l'âge pour les

hommes et les femmes. Elle diminue rapidement avec l'âge chez les hommes et ne concerne plus qu'un homme sur trois chez les générations âgées de 50 ans et plus. En revanche, l'octroi d'une aide reste de mise dans la plupart des cas pour les femmes, même âgées. Les femmes bénéficient principalement de l'aide de leur famille ou de leur conjoint. L'assistance provient de la famille dans la moitié des cas pour les hommes des jeunes générations mais est plus diversifiée pour les générations plus âgées.

Tableau 5
**Répartition des migrants selon la provenance de l'aide reçue
 lors de l'installation en ville**
 Migrants du flux rural-urbain (dernière migration). Période 1988-92.
 Enquêtes REMUAO. 7 pays.

Provenance de l'aide	Âge au moment de l'enquête			
	15-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes				
Aucune aide	12	37	68	27
Parents	54	24	14	39
Amis	18	15	7	16
Conjoint, autres	16	24	11	18
Total	100	100	100	100
Effectifs	1061	636	218	1915
Femmes				
Personne	9	29	19	13
Parents	40	25	56	39
Amis	13	6	9	11
Conjoint, autres	38	40	16	36
Total	100	100	100	100
Effectifs	1388	291	137	1816

Le soutien mobilisé en faveur des migrants varie selon le pays (résultats non présentés). Il est plus élevé en Guinée (94 % pour les hommes et pour les femmes), et plus rare au Niger et en Mauritanie (respectivement 49 % pour les hommes et 70 % pour les femmes). L'aide des parents est dominante en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Sénégal, quel que soit le sexe, tandis que celle des amis est plus importante en Guinée et au Niger.

Étant donné l'ampleur de l'aide et le nombre important de migrations à destination urbaine, on s'attendrait, si l'on tient compte des conditions de vie de plus en plus difficiles des familles en ville, que celle-ci prenne des formes et des durées variables. La durée de l'aide octroyée aux migrants s'avère en effet très inégale (tableau 6). Sur 10 migrants, 6 ont déclaré avoir bénéficié d'une aide de courte durée (mois d'un an) et 2 d'une aide dépassant l'année. La durée de l'aide est sensiblement identique pour les deux sexes et les différentes générations. Elle s'avère plus courte au Mali (inférieure à 6 mois dans 73 % des cas) et plus

longue au Burkina Faso, au Sénégal (supérieure à 6 mois dans la moitié des cas) et dans une moindre mesure (44 %) en Mauritanie.

Tableau 6
**Répartition des migrants selon la durée de l'aide octroyée
lors de l'installation en ville.**

Migrants du flux rural-urbain (dernière migration) ayant bénéficié d'une aide.
Période 1988-92. Enquêtes REMUAO. 7 pays.

Durée de l'aide	Âge au moment de l'enquête			
	15-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	Total
Hommes				
Moins de 6 mois	59	65	43	60
6 à 11 mois	8	15	24	12
12 mois et plus	33	20	33	28
Total	100	100	100	100
Effectifs	399	259	43	701
Femmes				
Moins de 6 mois	65	54	68	64
6 à 11 mois	14	6	6	13
12 mois et plus	21	40	26	23
Total	100	100	100	100
Effectifs	453	52	14	519

L'information sur le type d'aide n'a pu être analysée sur l'ensemble des sept pays étudiés mais les résultats disponibles pour la Côte d'Ivoire fournissent une indication sur la nature des aides octroyées aux migrants. L'aide au migrants y couvre trois principaux domaines : l'hébergement, l'alimentation et l'argent. Dans ce pays, 28 % des migrants ont bénéficié d'une assistance en matière de logement uniquement, 36 % en matière de logement et d'alimentation et 15 % en logement, alimentation et argent.

L'insertion sociale : plurilinguisme et réseaux associatifs

Si le réseau familial s'avère un appui essentiel à la démarche du migrant, depuis le départ jusqu'à son accueil en ville, d'autres paramètres peuvent contribuer à son adaptation dans le nouvel environnement et rendre compte de son insertion sociale. Les enquêtes REMUAO ont ainsi interrogé les migrants sur la connaissance de la principale langue pratiquée dans la ville où ils se sont installés et sur leur participation à des associations locales.

L'insertion linguistique des migrants s'avère très largement réalisée : 80 % des enquêtés déclarent connaître la langue de leur milieu d'accueil. Les résultats sont sensiblement identiques dans les différents pays, à l'exception de la Côte d'Ivoire, où l'acquisition de la langue locale est moins répandue, probablement en raison de l'importance et de la diversité des origines des migrants, en particulier étrangers.

En revanche la participation associative s'avère relativement faible, elle concerne un quart seulement des migrants. Elle est plus élevée au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Niger (près du tiers des migrants) et plus faible au Mali et au Sénégal (à peine le cinquième), et surtout en Mauritanie (moins de 5%). Les hommes déclarent adhérer aux associations plus fréquemment que les femmes (33 % contre 22 %) et ce dans presque tous les pays. Selon la littérature qui leur est consacrée, les associations locales ont joué un rôle important dans les années soixante et soixante-dix dans l'insertion socio-économique et l'apprentissage politique des immigrants en ville. Les données de l'enquête laissent à penser qu'elles jouent moins ce rôle aujourd'hui, ou alors pour une faible proportion des migrants seulement. Deux types d'hypothèses peuvent être envisagés pour expliquer cette faible intégration des migrants aux structures associatives. L'une porte sur l'existence et la légitimité sociale des associations, l'autre sur la motivation et le besoin éprouvé par les individus à y adhérer. La loi régissant la création et la reconnaissance des associations n'est pas toujours flexible et semble dépendre du climat politique. Avec le contexte, parfois difficile, des transitions démocratiques de la fin des années quatre-vingt et du début des années quatre-vingt-dix, les immigrants ont pu préférer rester à l'écart de ces regroupements qui ne sont pas toujours vus du bon œil par le politique. Mais il est possible aussi que la faible adhésion des migrants aux associations corresponde aussi à un désintérêt ou à un manque de conviction de leur part. Les déclarations des enquêtés vont dans ce sens : l'arrivée récente (24 %) et le manque d'intérêt (45 %), sont les principales raisons citées par les immigrés pour justifier leur non-appartenance associative. Il n'est pas exclu que la plupart des migrants trouvent désormais au sein de leur réseau personnel, notamment familial et amical, le soutien nécessaire à leur insertion et n'éprouvent plus la nécessité d'une adhésion à des structures formalisées, comme le sont les associations. Des études plus poussées seraient nécessaires pour confirmer, chiffres à l'appui, la baisse de participation des migrants aux structures associatives et en analyser les raisons, qui peuvent relever tout à la fois de « l'offre » (la présence et le dynamisme des associations), de « la demande » (les attentes des migrants) et de la capacité des associations à répondre aux attentes des migrants.

L'insertion économique

L'insertion économique ou professionnelle peut être définie comme cette étape du processus général d'adaptation où le migrant, par l'emploi qu'il obtient et exerce, les revenus qu'il en tire, devient matériellement autonome et intègre pleinement la vie économique urbaine. Cet accès au marché du travail urbain suit un processus et dépend d'un certain nombre de caractéristiques socio-démographiques.

Il a été demandé aux immigrants d'apprécier leur situation actuelle par rapport à la situation de leur résidence précédente. Les réponses ont été classées en quatre modalités : « meilleure », « la même », « pire » et « ne sait pas ». En postulant que l'objectif de la migration est l'amélioration de la situation du migrant, nous avons considéré que l'insertion socio-économique avait réussi quand la situation actuelle était déclarée « meilleure » et qu'elle avait échoué quand la situation actuelle était déclarée « pire » ou « la même ». Un modèle de régression logistique a été appliqué pour apprécier en quoi les immigrants ayant « réussi » leur insertion se distinguaient des autres (tableau 7). Ceux qui ne se sont pas prononcés ont été éliminés de l'analyse. Les variables indépendantes présentées dans le

modèle varient selon les pays : en cas de corrélation entre variables, la variable ayant le pouvoir d'explication le plus élevé a été retenue.

Tableau 7
Extrait des régressions logistiques sur l'appréciation, par les migrants, d'une amélioration de leur situation socio-économique.
 Rapport des risques (odds-ratio).

Variabiles	Modalités	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal
Sexe	Hommes	0,659	réf.	réf.	réf.	-	réf.	réf.
	Femmes	réf.	1,313	0,196	1,227	-	2,549	0,280
Âge à l'enquête	15-29 ans	réf.	réf.	-	réf.	réf.	réf.	réf.
	30-49 ans	4,171	1,351	-	0,343	0,146	0,667	2,026
	50 ans & +	-	3,362	-	-	6,319	1,175	0,669
Niveau d'instruction	Aucune	réf.	réf.	réf.	réf.	-	réf.	réf.
	Primaire	4,888	-	4,216	0,199	-	1,168	0,390
	Second. & +	0,348	-	0,067	0,260	-	0,674	ns
Situation matrim.	Célibataire	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	Marié	-	-	ns	-	-	0,876	-
	Autre	-	-	-	-	-	0,622	-
Relation de parenté avec le chef de noyau familial	Chef de Noyau	réf.	-	-	-	-	-	ns
	Épouse	5,465	-	-	-	-	-	réf.
	Fils/fille	-	-	-	-	-	-	4,896
	Frère/sœur	14,734	-	-	-	-	-	2,024
	Autres	-	-	-	-	-	-	2,435
Emploi	Salarié	0,072	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	Indépendant	réf.	1,530	0,196	1,801	13,443	ns	0,471
	Autre	0,002	5,658	0,483	2,909	40,913	0,094	-
Appartient à une assoc.	non	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
	oui	ns	0,730	0,776	1,331	-	0,857	0,782
Parents en ville	non	0,098	réf.	réf.	réf.	-	réf.	réf.
	oui	réf.	0,434	1,821	0,722	-	1,291	3,300
Statut dans l'emploi	Chômeur	0,677	réf.	-	réf.	réf.	réf.	-
	Actif occupé	réf.	3,449	-	1,325	5,036	3,868	-
Motif de la migration	Travail	-	réf.	réf.	réf.	-	-	réf.
	Études	-	0,579	1,287	2,153	-	-	0,449

Tous les ratios sont significatifs au seuil de 95% sauf ceux marqués ns (non significatif).

Le degré de satisfaction des migrants quant à leur intégration n'est pas associé de façon univoque aux caractéristiques socio-économiques individuelles dans les différents pays. Seules régularités : dans tous les pays où ces variables ont été introduites, les chômeurs rendent compte d'une insertion moins satisfaisante que les actifs, et les migrants ayant atteint un niveau d'instruction secondaire ou supérieure se déclarent plus souvent en situation

d'échec. Au Mali et au Sénégal ce sont les non-scolarisés qui présentent les plus forts taux de satisfaction, tandis que la déclaration d'une insertion réussie relève davantage des migrants avec un niveau d'instruction primaire au Burkina Faso, en Guinée et au Niger. Rappelons que cette mesure de l'insertion s'appuie sur l'appréciation des enquêtés, elle traduit donc avant tout le décalage entre les attentes des individus et leur réalisation. Ainsi il est possible que le faible niveau de satisfaction déclaré par les migrants rende davantage compte d'attentes plus fortes que de conditions d'insertion plus défavorables.

Les femmes s'avèrent plus satisfaites de leur situation actuelle que les hommes dans tous les pays, sauf en Guinée et au Sénégal. Au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, les migrants des jeunes générations sont, plus souvent que leurs aînés, en situation d'insatisfaction tandis cette place est tenue par les générations intermédiaires au Mali, en Mauritanie et au Niger.

Au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Mauritanie, le fait d'appartenir à un ménage dirigé par un salarié est associé à une insertion plus faible que lorsque le chef de ménage est indépendant ou d'une autre catégorie. La relation s'établit dans le sens opposé en Guinée, au Niger et au Sénégal.

L'appartenance aux associations locales et la présence de parents en ville sont des variables qui ne jouent pas toujours dans le sens attendu. Ainsi le fait d'appartenir à une association locale en ville est associé négativement à l'insertion socio-économique dans tous les pays sauf au Mali. La présence de parents en ville, contre toute attente, n'apparaît pas comme un facteur d'insertion au Mali et en Côte d'Ivoire.

Dans tous les pays, l'ethnie a un effet différentiel sur l'insertion socio-économique (résultats non présentés). Les groupes dominants ne s'intègrent pas toujours mieux que les minorités. Au Burkina Faso, les Manding et la plupart des autres groupes font état d'une insertion réussie, plus que les Mossi. En Côte d'Ivoire, ce sont les Senoufo qui viennent en première position, suivis par les Mandé, les Akan et les Voltaïques, tandis que les Krou se sentent plus souvent en situation d'échec. En Guinée, les groupes Malinké et Peul se situent dans la moins bonne position, suivis des Soussou et des autres groupes ; l'indicateur d'insertion varie du simple au double entre groupes extrêmes. Le groupe Peul, représenté au Mali, au Niger, en Mauritanie et au Sénégal, a généralement une très faible chance d'insertion aussi bien par rapport aux groupes dominants (Bambara au Mali, Arabe en Mauritanie, Haoussa au Niger et Wolof au Sénégal) que par rapport à d'autres ethnies comme les Touareg au Niger ou les Sereer au Sénégal.

CONCLUSION

Longtemps assimilée à celle des hommes, la migration à destination urbaine est aujourd'hui une expérience également partagée par les deux sexes. Mais le rapprochement s'arrête là : les motifs tout comme les conditions du déplacement définissent des contours très différents à la mobilité féminine et à la mobilité masculine.

Les migrations féminines, telles qu'elles se caractérisent dans les années 1988-1992, s'inscrivent clairement dans des logiques familiales et conjugales. À la différence des hommes pour qui la motivation économique (le travail) prime, les femmes migrent essentiellement pour des motifs liés à leur vie matrimoniale ou familiale et sous le contrôle

de leurs époux ou parents. En effet, la décision de migrer, le plus souvent autonome chez les hommes, est rarement prise seule par les femmes mais généralement en concertation avec les personnes qui les accueilleront sur place, en particulier leurs conjoints ou apparentés. Autres manifestations de cet encadrement, les femmes assurent rarement elles-mêmes le financement de leur déplacement et elles sont fréquemment prises en charge lors de leur installation en ville. Ainsi si la migration vers la ville est devenue aussi une pratique féminine, elle reste dans une large mesure une affaire d'hommes.

L'appui du réseau familial existe aussi chez les hommes, mais il diminue rapidement quand l'âge de l'homme augmente. Le soutien familial à la migration des jeunes hommes peut en revanche être rapproché de celui dont bénéficient les femmes. On est tenté de le considérer dans les deux cas, comme l'expression du contrôle exercé par les aînés sur les « cadets sociaux » que sont les jeunes hommes et les femmes.

Ne répondant pas à des exigences d'ordre économique mais soutenues par les réseaux familiaux, les migrations des femmes s'inscrivent-elles dans une évolution des rapports de genre ou traduisent-elles davantage une adaptation aux contraintes que les migrations masculines font peser sur la reproduction des structures familiales ?

Vu leurs caractéristiques (décision, motif, prise en charge), les migrations féminines correspondent bien souvent au déplacement d'épouses allant rejoindre leur mari en ville. Le développement des mouvements migratoires féminins semble ainsi reproduire, avec un décalage dans les temps, celui des migrations masculines. Il correspondrait à la phase d'ajustement d'un processus migratoire qui a débuté par l'implantation en ville de vagues de migrants masculins.

La réalisation de ces migrations féminines suppose cependant une adaptation, et donc une évolution, de l'organisation familiale et des rapports de dépendance qui s'y jouent. Jusque-là les migrations masculines s'étaient développées sans remettre en question le maintien sur place de leurs épouses et l'emprise traditionnelle des aînés dans les milieux de départ. Ce mode de fonctionnement et la répartition des pouvoirs au sein des familles se trouvent aujourd'hui remis en question avec l'éclatement spatial des lieux de décision et de contrôle, notamment sur les migrations féminines. Il n'est pas exclu non plus que l'expérience migratoire conduite, à moyen terme, les femmes et les couples à prendre distance avec les modèles conjugaux traditionnels et à expérimenter de nouveaux modes relationnels.

Enfin, le développement des migrations de travail des jeunes filles, d'une ampleur encore limitée en 1988-1992, mérite d'être suivi et analysé. D'une autre nature que celles des femmes mariées, ces migrations pourraient être l'expression de nouvelles stratégies féminines et significatives de changements plus radicaux dans l'organisation des rapports entre sexes et générations.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNAUD Michel, 1998. – *Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara*. – Paris, ISTD Ministère des affaires étrangères, Coopération et Francophonie.
- BATHILY Abdoulaye, 1989. – *Les portes de l'or, le royaume de Galam de l'ère musulmane au temps des négriers*. – Paris, L'Harmattan.
- BONTE Pierre, 1975. – *Pasteurs et nomades, l'exemple de la Mauritanie, Sécheresses et famines au Sahel*. – Paris, Maspéro [Coll. Paysans et Nomades, éditée par J. Copans].
- BARRY Boubacar, 1988. – *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècles. Traite négrière, Islam, conquête coloniale*. – Paris, L'Harmattan.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1988. – Les populations africaines du passé, in : Dominique TABUTIN (Ed.), *Populations et sociétés en Afrique au sud du Sahara*. – Paris, L'Harmattan.
- CHEN Nancy *et al.*, 1998. – What do we know about recent trends in urbanization ?, in : Richard E. BILSBORROW (ed.), *Migration, urbanization and development: New directions and issues*. p. 59-88 – United Nations Population Fund (UNFPA) and Kluwer Academic Publishers.
- GIRI Jacques, 1986. – Populations movements, geographical distribution and internal migrations, in : Graziella CASELLI *et al.* (ed.), *Démographie: Analyse et synthèse. Vol. 2. Causes et conséquences des évolutions démographiques*, p. 327-344. – Rome, La Sapienza.
- LOVEJOY Paul, 1980. – Kola in the History of West Africa, *Cahiers d'études africaines*, Vol. 20 (77-78), p. 97-134.
- MEILLASSOUX Claude, 1986. – *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*. – Paris, PUF.
- TOUPET Charles, 1975. – *La sédentarisation des nomades en Mauritanie sahélienne et centrale*. – Paris. [Thèse d'état]
- TRAORE Sadio et Philippe BOCQUIER, 1998. – *Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest : Synthèse régionale* – Bamako, CERPOD. [Études et Travaux du CERPOD n° 15].
- TRAORE Sadio et Philippe BOCQUIER, 2000. – *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : la croissance urbaine en panne*. – Paris, L'Harmattan. [Coll. Villes et Entreprises]
- TRAORE Sadio, 2001. – *Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest : Migration et insertion socio-économique dans les villes en Afrique de l'Ouest*. – Bamako, CERPOD. [Études et Travaux du CERPOD n° 16].
- ZACHARIAH Kunniparampil et Julien CONDE, 1980. – *Migration in West Africa. Demographic aspects*. – Oxford University Press.

ANNEXES : RESULTATS PAR PAYS

Les résultats relatifs aux générations âgées de 50 ans et plus ne sont pas présentés par pays, en raison de la faiblesse des effectifs traités.

QUESTIONS DE POPULATION AU MALI

ANNEXE 1

Motif principal de la migration selon le sexe, l'âge à l'enquête et le pays
(Flux rural-urbain)

Hommes

Motif principal de la migration	Pays							Total
	Burk. Faso	Côte d'Iv.	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénég.	
15-29 ans								
Mariage, veuvage, div.	4	0	1	0	0	2	7	2
Travail	27	61	36	49	69	54	47	46
Études	38	23	55	10	0	17	35	27
Autres raisons fam. et soc.	31	3	7	10	0	12	0	11
Autres	0	13	1	31	31	15	11	14
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
30-49 ans								
Mariage, veuvage, div.	0	0	1	0	0	1	10	1
Travail	70	89	41	41	78	60	70	60
Études	3	5	4	0	0	9	1	2
Autres raisons fam. et soc.	19	0	27	15	0	16	0	12
Autres	8	6	27	44	22	14	19	25
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Femmes

Motif principal de la migration	Pays							Total
	Burk. Faso	Côte d'Iv.	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénég.	
15-29 ans								
Mariage, veuvage, div.	58	44	75	26	31	59	61	51
Travail	2	10	2	38	47	11	30	16
Études	21	2	8	0	3	3	4	8
Autres raisons fam. et soc.	19	23	9	5	0	23	0	13
Autres	0	21	6	31	19	4	5	12
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
30-49 ans								
Mariage, veuvage, div.	49	32	66	53	30	55	67	52
Travail	0	12	11	18	24	15	12	13
Études	0	0	0	0	3	0	0	1
Autres raisons fam. et soc.	34	30	17	11	0	12	0	14
Autres	17	26	6	18	43	18	21	20
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

ANNEXE 2
Personne consultée lors de la prise de décision de migrer
selon le sexe, l'âge à l'enquête et le pays
 (Flux rural-urbain)

Hommes

Personne consultée	Pays							Total
	Burk. Faso	Côte d'Iv.	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénég.	
15-29 ans								
Aucune	49	53	40	53	69	56	41	50
Conjoint	4	0	2	2	0	2	1	2
Parent	46	45	57	40	26	30	50	44
Autres	1	2	1	4	5	12	8	4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
30-49 ans								
Aucune	62	59	63	73	50	78	63	66
Conjoint	0	0	3	4	0	1	0	2
Parent	5	4	18	3	9	4	25	7
Autres	33	37	16	20	41	17	13	25
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Aucune	62	59	63	73	50	78	63	66

Femmes

Personne consultée	Pays							Total
	Burk. Faso	Côte d'Iv.	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénég.	
15-29 ans								
Aucune	17	29	5	32	39	13	20	21
Conjoint	35	43	72	19	50	62	39	43
Parent	48	25	21	29	2	24	38	31
Autres	0	3	2	20	9	1	3	5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
30-49 ans								
Aucune	5	17	7	28	32	37	25	20
Conjoint	81	43	80	62	37	55	61	61
Parent	6	37	10	2	7	8	11	12
Autres	8	2	3	8	24	0	3	7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

ANNEXE 3

**Lieu de résidence de la personne consultée lors de la prise de décision de migrer
selon le sexe, l'âge à l'enquête et le pays
(Flux rural-urbain)**

Hommes

Lieu de résidence de la personne consultée	Pays							Total
	Burk. Faso	Côte d'Iv.	Guinée	Mali	Mauri- tanie	Niger	Sénég.	
15-29 ans								
Résidence précédente	47	38	31	62	41	36	52	46
Résidence actuelle	48	58	68	17	46	64	39	46
Autres	5	4	1	22	13	0	9	8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
30-49 ans								
Résidence précédente	17	20	22	41	39	56	33	31
Résidence actuelle	19	15	43	29	16	44	51	26
Autres	64	65	35	30	45	0	16	43
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Femmes

Lieu de résidence de la personne consultée	Pays							Total
	Burk. Faso	Côte d'Iv.	Guinée	Mali	Mauri- tanie	Niger	Sénég.	
15-29 ans								
Résidence précédente	48	48	14	66	27	20	42	41
Résidence actuelle	52	51	52	34	58	80	52	51
Autres	0	1	34	0	15	0	6	8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
30-49 ans								
Résidence précédente	35	7	23	36	26	11	24	24
Résidence actuelle	65	87	73	53	57	89	66	70
Autres	0	6	4	11	17	0	10	6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

ANNEXE 4

**Source de financement de la migration selon le sexe, l'âge à l'enquête et le pays
(Flux rural-urbain)**

Hommes

Source de financement	Pays							Total
	Burk. Faso	Côte d'Iv.	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénég.	
15-29 ans								
Personne	25	53	46	51	60	46	0	41
Conjoint	4	0	0	0	0	2	1	1
Parents	66	46	53	48	37	43	87	54
Autres	5	1	1	1	3	9	12	4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
30-49 ans								
Personne	91	77	82	87	70	81	0	82
Conjoint	0	0	0	0	0	1	0	0
Parents	0	5	16	3	2	6	54	5
Autres	9	17	2	10	28	12	46	13
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Femmes

Source de financement	Pays							Total
	Burk. Faso	Côte d'Iv.	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénég.	
15-29 ans								
Personne	18	27	10	27	43	11	0	19
Conjoint	40	36	68	28	50	61	44	44
Parents	42	29	22	40	6	28	50	34
Autres	0	8	0	5	1	0	6	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
30-49 ans								
Personne	0	53	9	36	55	40	0	25
Conjoint	54	45	76	61	45	49	88	62
Parents	11	2	12	2	0	10	7	7
Autres	35	0	3	1	0	1	5	6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

